

« L'ignorance coûte plus cher  
que l'information »  
John F. Kennedy



3 janvier 2011  
N° 1003  
Chaque lundi  
Depuis 1990  
ISSN 1143-2594

# La Lettre des Juristes d'Affaires

## Cette semaine

- > **Sport et Entertainment : naissance de Poulmaire Jacob**  
(page 2)
- > **Siemens et Atos fusionnent : Clifford et Weil sur le dossier**  
(page 3)

La rédaction de la LJA  
vous souhaite  
une excellente année 2011.

## LE CHIFFRE

**90 %**

C'est la part de Google  
sur le marché  
de la publicité en ligne.

Source : Autorité de la Concurrence,  
avis du 14 déc. 2010

## Les sanctions contre l'Iran, quel impact sur nos entreprises ?

Par Jean-Pierre Harb, Local Partner, Baker & McKenzie



Plusieurs entreprises françaises et européennes, et non des moindres, ont été pointées du doigt pour entrave aux régimes des sanctions adoptés par l'Union Européenne, les Nations Unies et les Etats-Unis. Il n'est pas simple de prévoir l'impact sur les opérateurs du commerce international que génère la panoplie des textes destinés à faire pression sur le régime iranien afin de le pousser à mettre un terme à ses activités d'enrichissement d'uranium.

La dernière mesure prise par le Conseil de Sécurité est la Résolution 1929 adoptée le 9 juin 2010. Elle vise en théorie à empêcher la fourniture de certains biens et technologies pouvant être destinés directement ou indirectement à un usage militaire ou au programme nucléaire iranien, mais elle s'étend en pratique à toute forme de financement, de services d'assurance, de réassurance ou de courtage. Les banques ont l'obligation d'exercer une vigilance accrue sur les mouvements de fonds avec l'Iran et toute nouvelle relation de correspondant avec des banques iraniennes est proscrite.

Quant aux dernières sanctions adoptées par l'Union Européenne, elles transposent celles adoptées par l'ONU mais y ajoutent des mesures visant les secteurs pétrolier, gazier, bancaire, de l'assurance et des transports. Ces dernières s'appliquent, certes, aux entités enregistrées dans un état membre, mais également à leurs filiales situées hors de l'UE, ainsi qu'aux entités incorporées hors de l'UE mais dont l'activité est conduite sur son territoire. Le gel en 2009 des fonds de la banque Melli en est une illustration.

Le flambeau des sanctions contre l'Iran est porté par les Etats-Unis. *L'Iranian Transactions Regulations* interdit à toute personne, physique ou morale, de nationalité américaine ou résidente aux Etats-Unis, quel que soit le territoire à partir duquel elle opère, d'être directement ou indirectement impliquée dans une transaction relative à l'Iran. Sont également prohibées les transactions par toute personne, quelle que soit sa nationalité, portant sur de la technologie d'origine américaine. Le secteur pétrolier est régi par *l'Iran Sanction Act* (modifié en septembre 2010 par le *Comprehensive Iran Sanctions, Accountability, and Divestment Act*) qui vise à dissuader toute personne physique ou morale, même non ressortissante des Etats-Unis, de conclure directement ou indirectement une transaction liée au secteur de l'énergie en Iran. Ces textes prévoient des sanctions sévères pour les contrevenants. Cependant, la *realpolitik* a poussé les Etats-Unis à prévoir la possibilité de suspendre les sanctions par une décision du Président. Des entreprises européennes, parmi lesquelles figurent Total, ENI, Statoil et Shell, sont bénéficiaires de la clémence présidentielle. En revanche, les autorités américaines ont pu geler un crédit bancaire, faire appliquer des restrictions à l'export et interdire tout crédit ou contrat avec des entités américaines pour la Naftiran Intertrade Company, société de droit suisse. Ces mesures s'accompagnent de pressions politiques qu'exercent les Etats-Unis sur ses partenaires européens. Ces pressions ont, entre autres, poussé des entreprises majeures telles que Siemens, Munich Re, Glencore, Lloyd à annoncer la fin ou la réduction de leurs activités en relation avec l'Iran. La vigilance devient de mise pour la majorité des fournisseurs de biens ou de services dont la destination finale est l'Iran.

Lorsque politique, économie et droit s'enchevêtrent, il convient pour les entreprises d'opter pour la prudence, le droit.

# Ils font l'actualité

## Télex

> **Après avoir ouvert un bureau à Paris en 2010, Wragge poursuit son expansion internationale et s'implante à Abu Dhabi.** Le cabinet vient ainsi de recruter, pour les Emirats Arabes Unis, **Mohamed Al Mehairi**, ancien conseiller et directeur de la Stratégie juridique du Conseil exécutif du gouvernement de Dubai, et membre du Comité législatif fédéral des Emirats Arabes Unis. Il sera rejoint par **Jane Pittaway** qui devient managing partner de Wragge & Co Legal Consultants LLC à Abu Dhabi. Cette dernière est spécialisée dans les secteurs de l'aéronautique, de la défense et de la santé, et dispose de nombreuses années d'expérience dans les Emirats Arabes Unis.

> **Lutz Hartmann, 38 ans, associé du cabinet d'avocats Buse Heberer Fromm à Francfort, a été nommé conseiller du Commerce extérieur de la France.**

Le but de cette fonction honorifique est d'installer un réseau de spécialistes à la disposition d'entreprises françaises et du gouvernement français lorsque ceux-ci désirent des informations ou des rapports d'expérience en provenance des pays correspondants. 4 000 conseillers sont actuellement répartis dans 146 pays.

## Entertainment et Digital : naissance de Poulmaire Jacob

**D**idier Poulmaire et Julie Jacob ont décidé d'unir leurs forces pour créer Poulmaire Jacob, un cabinet consacré à l'entertainment et au digital.



Agé de 42 ans, **Didier Poulmaire**, spécialiste du droit de l'entertainment (sport, cinéma, marques et médias), est notamment connu du grand public pour être l'avocat de Laure Manaudou. Il a passé près de 10 ans chez Gide, notamment en fusions-acquisitions, et y a créé l'équipe transversale de droit du sport. Il a fondé sa propre structure en 2005.

**Julie Jacob**, 39 ans, est experte en propriété intellectuelle, médias et technologies. Elle était jusqu'alors associée chez PDGB. Elle a débuté sa carrière en 1994 chez Klein-Goddard, avant de rejoindre Fidal en 2001 puis PDGB en 2002 (LJA 615). Spécialiste des jeux et paris en ligne, elle est certificateur pour l'ARJEL.

« *Le sport, la musique et le cinéma sont des secteurs qui ne sont pas encore structurés et dans lesquels la bataille autour des droits à l'image rend la place de l'avocat stratégique*, explique Didier Poulmaire. *Notre expérience au sein de cabinets dédiés au droit des affaires nous permet d'appréhender ces domaines sous un angle économique. Nous*

*accompagnons tous les acteurs (talents, annonceurs, médias), optimisons leurs positions et sécurisons leurs droits ».*

Outre ses deux associés, Poulmaire Jacob compte 4 collaborateurs : **Florian Masse** qui travaillait déjà avec Didier Poulmaire, **Elodie Périer** et **Aurélien Tourret**, jusqu'alors collaborateurs chez PDGB, et **Prisca Mauriello**, collaboratrice senior en provenance de Franklin. « *Nous espérons croître en recrutant des spécialistes de l'univers auquel nous sommes dédiés, de façon à représenter à terme tous les secteurs de l'entertainment* », commente Julie Jacob.

L'équipe est installée au 21 place de la Madeleine dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

## Social et fiscal : deux nouveaux associés pour Courtois Lebel

Après le départ des équipes de Nicolas Sauvage et Caroline Masson pour Reed Smith en avril dernier (LJA 971), Courtois Lebel restructure son offre en social en recrutant Kim Champion en tant qu'associé responsable de ce département. Le cabinet complète par ailleurs son offre de services en accueillant Romain Pichot en qualité d'associé responsable du département Fiscal. Tous deux rejoignent Courtois Lebel dans ses nouveaux locaux, situés au 15 rue Beaujon dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris.



Agé de 38 ans, **Kim Champion** a exercé chez Cordelier, Moquet Borde devenu Paul Hastings, Latournerie Wolfram, et Eversheds (LJA 800), avant de rejoindre Courtois Lebel. Il

accompagne, en conseil comme en contentieux, des sociétés ou groupes de sociétés françaises et internationales, sur tous les aspects du droit social, tant dans les relations individuelles que collectives, en particulier à l'occasion de fusions-acquisitions ou de restructurations.

Egalement âgé de 38 ans, **Romain Pichot** a, quant à lui, passé trois ans chez Paribas avant d'intégrer Natexis Banques Populaires (devenu Natixis) fin 2000, où il est devenu responsable de la gestion fiscale en 2005. Il a exercé chez

Allen & Overy de 2008 à fin 2010 (LJA 887). Romain Pichot assiste les clients dans leurs problématiques fiscales, en particulier dans ses trois secteurs de prédilection : financier, énergie et immobilier. Chez Courtois Lebel, il travaillera notamment en étroite collaboration avec le département M&A/Corporate, qu'il s'agisse de gestion fiscale quotidienne, d'opérations structurantes ou de montages financiers complexes.



## Mario Celaya rejoint Cuatrecasas



Mario Celaya, ancien managing partner de Field Fisher Waterhouse, rejoint le bureau parisien de Cuatrecasas, Gonçalves Pereira, en tant que of counsel. Agé de 52 ans, **Mario**

**Celaya** a débuté son parcours professionnel au ministère espagnol de l'Economie, avant de rejoindre la banque d'affaires Santander. En 1989, il intègre le barreau de Madrid, puis celui de Paris. Il devient associé de Martin & Maynadier, puis de Dubarry Le Douarin Veil (LJA 593). En 2007, il participe à la création de Field Fisher Waterhouse qu'il quitte en 2009 (LJA 860) pour rejoindre Montespan. Mario Celaya est spécialisé en droits européen, de la concurrence et de la distribution, et dispose d'une importante expérience dans le domaine M&A.

## actualités du droit

**Manager une équipe : quelle place, quels rôles ? (2<sup>e</sup> partie)**

Une fiche pratique proposée par Anne Girard pour Seenago. En ligne dans la rubrique **Cahier Pratique** de notre site <http://actualitesdudroit.lamy.fr>

# Affaires

## Siemens et Atos fusionnent : Clifford et Weil sur le dossier

Le nouveau « *champion européen* » de l'IT – dit le président du directoire de Siemens Peter Loescher – *is born* ! Dans le cadre d'un partenariat stratégique, et après une tentative avortée en 2007, le conglomérat allemand Siemens AG est entré au capital de la société de service informatique française cotée Atos Origin, détenue à 25 % par le fonds PAI. Un mariage qui devrait rapporter gros puisque le fruit de cette fusion engendrera un chiffre d'affaires 2010 cumulé

d'environ 9 milliards d'euros. Concrètement, l'opération se traduit par l'acquisition par Atos de la division de services informatiques du groupe allemand, Siemens IT Solutions and Services (SIS). Montant du rachat : 850 M€. De son côté, Siemens prendra 15 % du capital de la SSII française pour au moins cinq ans, et attribuera un contrat d'externalisation de 5,5 milliards d'euros pour une période de sept ans à Atos, qui se voit chargé de la gestion de l'infrastructure informatique

mondiale de l'allemand. La signature finale de la transaction est prévue pour juillet 2011. Clifford Chance conseillait Siemens avec, en France, *Catherine Astor-Veyres*, associée, et *Arnaud Félix* en M&A, *Cédric Burford*, associé, en marché de capitaux, *Eric Zeller*, associé, en fiscal, et avec *Christian Lacheze*, of counsel, et *Caroline Turlan* en social.

Weil Gotshal & Manges assistait Atos Origin avec *Arthur de Baudry d'Asson*, associé, et *Lélia Ghilini*.

### Quatre cabinets sur le litige EDF / Euro Power Technology

Dans un arrêt du 2 décembre dernier, la Cour d'appel de Paris a rejeté le recours formé par Euro Power Technology, spécialisée dans la valorisation du biogaz, contre la décision n° 10-D-14 de l'Autorité de la concurrence. Cette dernière avait écarté la plainte d'Euro Power Technology qui estimait que Verdesis, filiale d'EDF, avait bénéficié d'un raccordement plus rapide au réseau de distribution d'électricité grâce à l'intervention de sa maison-mère. La Cour d'appel de Paris a considéré que les allégations portées à l'encontre d'EDF n'étaient pas étayées d'éléments suffisamment probants. Bredin Prat conseillait EDF avec *Hugues Calvet*, associé, assisté de *Karin-Amélie Jouvencal* et de *Ning-Ly Seng*.

Verdesis et Verdesis France étaient représentées de leur côté par YGMA avec *Anne-Laure Hélène des Ylouses*, associée, et par BCTG & Associés avec *Catherine Dupuy-Burin des Roziers*, associée.

Delplanque Pieron Beaucourt assistait Euro Power Technology avec *Xavier Delplanque*, associé.

### SJ Berwin et Allen sur l'acquisition d'Aerocan par Ball Corporation

Le fabricant d'aérosols et de bouteilles en aluminium Aerocan, ancienne branche du groupe français Pechiney, va être cédé à l'américain Ball Corporation, groupe spécialisé dans la production de boîtes de boissons et canettes, pour un montant de 220 millions d'euros. Le groupe américain succède ainsi au fonds Barclays Private Equity, qui détenait Aerocan depuis 2008.

La signature du contrat de cession est intervenue le 8 décembre dernier. La réalisation de l'opération, prévue début 2011, reste soumise à l'approbation des autorités compétentes de la concurrence.

SJ Berwin représentait le cédant, Barclays Private Equity, avec *Maxence Bloch*, associé, *William Robert* et *Augustin Fleytoux* pour les aspects M&A, et avec *Marc Lévy*, associé, et *Agathe Mailfait* pour les aspects concurrence. Allen & Overy conseillait pour sa part Ball Corporation avec *Frédéric Moreau*, associé.

### Plusieurs cabinets sur la cession d'un programme de bureaux de QIB

Une filiale de Qatar Islamic Bank (QIB) a annoncé avoir cédé un programme de 24 000 m<sup>2</sup> de bureaux loués à EDF et situés à Montrouge au profit de la foncière française Gecina et de la société immobilière abcdgroup, partenaires dans cette opération. Le projet bénéficie d'un permis de construire visant la certification HQE. La livraison du projet est prévue pour 2012.

Baker & McKenzie assistait le vendeur avec *Marc Mariani*, associé, *Pierre-Marie Ouchet* et *Fabrice Varandas*, aux côtés d'Allen & Overy avec *Jean-Yves Charriau*, associé, et *Sophie Mauvel* pour les aspects fiscaux, et d'Ernst & Young avec *Damien Aubert*, associé, et *Jean-Baptiste Schoutteten* pour les aspects financiers. Lacourte Balas conseillait les acquéreurs avec *Thierry Lacourte* et *Cyrille Bailly*, associés, *Marie-Amélie Gros*, *Romain Rattaz* et *Marie Trécan*, aux côtés de Fidal avec *Raphaël Teysot* et *Alexis Poinsard*, associés, et de Bredin Prat avec *Edouard Sicot*, associé, et *Chloé Délion* pour les aspects fiscaux.

## Télex

> **Blink, société de croissance spécialisée dans les déploiements de réseaux mobiles, vient de réaliser un troisième tour de table d'un montant de six millions d'euros auprès de ses investisseurs historiques, à savoir 360° Capital Partners, Alven Capital et I-Source Gestion, et d'un nouvel investisseur, Masseran Gestion.** Cleach assistait E-Blink avec *Jean-Christophe Cleach* et *Cyrille Decavelle*. Chammas & Marcheteau agissait, pour sa part, aux côtés du nouvel investisseur avec *Denis Marcheteau*, associé, *Stéphanie Grolleau* et *Béatrice Mirabel*.

> **Afin de refinancer partiellement ses emprunts arrivant à maturité en janvier 2011, le groupe d'équipements télécoms Alcatel-Lucent a procédé à une émission obligataire high yield d'un montant de 500 millions d'euros, à un taux d'intérêt de 8,50 %.** Freshfields Bruckhaus Deringer accompagnait Alcatel Lucent avec, à Paris, *Dougall Molson*, *David Revcolevschi* et *Hervé Touraine*, associés, *Lee Neumann*, counsel, et *Laureen Gauriot*.

> **La société NP6 MailPerformance, spécialiste de l'édition de solutions et de logiciels dédiés au marketing électronique basée à Bordeaux, a acquis auprès de l'agence B2D1 l'intégralité de son activité de conseil en email marketing.** Vendôme conseillait NP6 MailPerformance avec *Christophe Cancel*, associé, et *Hélène Le Berre*. Le cabinet Iteanu assistait, pour sa part, B2D1 avec *Olivier Iteanu* et *Myriam Ibhgy*.

# Événements

## Les Matinées-débats de La Lettre des Juristes d'Affaires

### ÉVALUATION DES SALARIÉS

#### Les risques juridiques encourus

#### LE SUJET

Quels sont les différents systèmes d'évaluation : ranking, forced ranking, évaluation 360°, évaluation 180°, assessment center... ?

Comment mesurer et formaliser objectivement la valeur du travail ? Qu'évalue-t-on ?

L'essor des critères comportementaux : à quelles conditions sont-ils licites ?

L'évaluation et la consultation des représentants du personnel : le CE, le CHSCT, l'expert du CHSCT

L'évaluation impacte-t-elle la santé mentale des salariés ?

La déclaration à la CNIL : faut-il privilégier la déclaration simplifiée ou la déclaration normale ?

Classer les salariés ne revient-il pas dans certains cas à les discriminer ?

L'entretien d'évaluation, point de passage obligé des justifications de la différence de traitement entre salariés ?

Comment évaluer les salariés protégés, particulièrement les permanents ? Une mauvaise évaluation peut-elle être l'antichambre d'un licenciement (économique ou disciplinaire) ?

#### LES INTERVENANTS

##### Pierre BOUAZIZ

Avocat associé, Cabinet Bouaziz Benamara

##### Hervé GOSSELIN

Conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation

##### Pierre-Henri HARAN

Directeur du développement social DMS DAV, Thalès

##### Pascale LAGESSE

Avocat associé, Cabinet Bredin Prat

#### Modalités d'inscription

• Date : Lundi 31 janvier 2011

• Heures : de 9h00 à 11h30

• Lieu :

Hôtel de Crillon, Salon Gabriel  
10, place de la Concorde, 75008 Paris  
Métro & Parking : Concorde

• Tarifs :

- abonné à la LJA : 470 € HT,  
- non abonné LJA : 540 € HT  
(TVA : 19,6 %)

• Contact :

0 825 08 08 00, matineesdebats@lamy.fr

• Le dossier de documentation remis aux participants de la matinée est disponible au tarif de 310 € HT (TVA : 19,6%)

### BILLET



#### DEMI-TEINTES

Par Jacques Lehré,  
Directeur Général de Orrion Services Corpdev (OSC)

Claire-obscur, cette année 2010. Une vraie fausse sortie de crise toute en nuances contradictoires. Clairs, très clairs, le retour à un niveau d'activité M&A correct, les OPA hostiles et médiatiques qui fleurent bon la période pré-Lehman. Moins claires, les transactions qui aboutissent réellement. Clairs, très clairs, le développement ininterrompu des pays émergents, Chine et Brésil en tête, la croissance retrouvée de certains pays européens. Obscurs, beaucoup plus obscurs, les ratés du moteur économique américain, les quasi-faillites des mauvais élèves de la classe européenne. Clair, de plus en plus clair, le sentiment de vivre un changement d'époque, un déplacement durable des équilibres mondiaux. Obscur, vraiment très obscur, le monde qui viendra après. Clair, totalement clair, la finance restera la finance et rien ne pourra la changer. Obscure, cette année 2010, mère attristée de ressentiments durables.

#### UN MOINDRE MAL ?

De peur d'arriver en retard au tribunal, où il était attendu pour une audience, un jeune homme de 21 ans, a... volé une voiture, qu'il a conduite jusqu'au bâtiment de Justice. Arrêté au volant d'une Audi A4, Mathieu, délinquant multirécidiviste, a pour sa décharge expliqué aux forces de l'ordre qu'il avait opté pour cette solution, qu'il jugeait préférable à son absence au tribunal. Il a été condamné à deux ans de prison ferme. Cette peine-là, il ne l'a pas volée !